
CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION DES AUTOCHTONES (SECONDAIRE 3)

- Origines d'un peuple 3.3
 - Création du peuple métis 3.6
 - Premières prises de contact 3.8
 - Droits des Autochtones 3.9
 - Vie économique des Autochtones
(enrichissement) 3.13
 - Adaptation au changement 3.14
 - Perspectives historiques 3.15
 - Relations extérieures 3.17
 - Autonomie gouvernementale autochtone
(enrichissement) 3.19
-

CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION DES AUTOCHTONES (SECONDAIRE 3)

Origines d'un peuple

Concepts de base et contenu

Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, deux groupes autochtones habitaient le Canada, soit les Premières Nations et les Inuit. Ces deux groupes se composaient de nations autonomes ayant leurs propres assise territoriale, forme de gouvernement, langue, lois, religion et économie. Depuis, de nombreux Autochtones ont vu leurs institutions traditionnelles remplacées par de nouvelles lois, traditions et croyances. Il y a eu aussi entre-temps la création d'un troisième groupe autochtone, les Métis.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- fournir dans une perspective autochtone deux types d'explications concernant l'origine des peuples autochtones;
- se faire une opinion des explications fournies par les non-Autochtones concernant l'origine des peuples autochtones;
- nommer les principaux groupes autochtones qui existaient quand les Européens ont débarqué pour la première fois sur ce continent;
- décrire quatre effets majeurs que les premiers échanges entre Autochtones et Européens ont produits sur ces derniers;
- mentionner cinq contributions majeures des Autochtones à la société canadienne et dans le monde;
- établir quatre similitudes et quatre différences culturelles entre Autochtones et non-Autochtones;

- sympathiser avec les Autochtones qui ont dû être déplacés pour faire place aux immigrants européens;
- démontrer qu'ils connaissent l'AANB, y compris sa reconnaissance par le droit international (indiquer quel gouvernement a adopté la loi et fournir une des raisons de son adoption);
- dresser la liste des traités signés après la Confédération et dire si l'esprit de ces traités a été respecté selon les Autochtones;
- résumer les articles de la *Loi sur les Indiens* se rapportant à :
 - la définition d'un Indien,
 - ~~l'~~émancipation,
 - ~~l'~~éducation,
 - les élections versus un gouvernement traditionnel d'une bande,
 - les cérémonies et les danses;
- fournir une perspective autochtone relativement à :
 - l'appartenance aux Premières Nations,
 - ~~l'~~autonomie gouvernementale,
 - le développement économique,
 - le partage des ressources,
 - ~~l'~~taxes,
 - les revendications territoriales;
- montrer qu'ils savent qui sont les Métis et qu'il connaissent leur histoire;
- comparer les droits des Métis et des Premières Nations;
- reconnaître les questions importantes touchant les Indiens non inscrits;
- réfléchir sur les préoccupations actuelles des Métis (questions politiques, besoins sociaux, développement économique, contrôle des ressources, autonomie gouvernementale, santé et bien-être);

- relater l'histoire des Autochtones des Territoires du Nord-Ouest (s'attarder sur la division en deux territoires contrôlés par les Autochtones);
- présenter le point de vue autochtone sur la Constitution canadienne, l'Accord du lac Meech et l'Accord du Nord (entente de principe entre les Dénés, les Métis et le gouvernement fédéral).

Création du peuple Métis

Concepts de base et contenu

La naissance d'une nouvelle nation, celle des Métis, est attribuable aux mariages mixtes entre les colons français et britanniques et les Autochtones. Les Métis ont développé leur propre culture, à la fois européenne et autochtone. Ils parlaient une langue commune, le Metchif, ainsi que les langues de leurs ancêtres et de leurs voisins. Ils avaient leur propre gouvernement et ont défendu les droits de tous les peuples du Nord-Ouest. Leurs efforts ont permis de garantir les droits de tous les habitants de la nouvelle province du Manitoba.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- évaluer quels ont été les effets, sur les Autochtones, des activités économiques qui se pratiquaient en Nouvelle-France jusqu'en 1760;
- décrire le rôle de l'Église dans la vie des Autochtones (parler des pratiques de l'Église et de sa politique à l'égard des Autochtones);
- examiner la nature des rapports qu'entretenaient les Autochtones avec les militaires français;
- examiner les rapports mutuels entre l'administration de la Nouvelle-France et les Autochtones;
- montrer qu'ils connaissent les effets de la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques sur les Autochtones du Bas-Canada;
- déterminer le rôle clé joué par les Autochtones pendant les tentatives des Britanniques visant à contrôler l'Amérique du Nord;
- situer sur une carte les treize colonies britanniques de l'Amérique du Nord;

- expliquer pourquoi les religions européennes ont dominé les Autochtones;
- établir la nature des gouvernements coloniaux et parler des pressions qui ont finalement entraîné l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord;
- décrire le mode de vie des Métis en examinant leur forme de gouvernement, leur système économique, leurs croyances spirituelles et leurs modes d'expression (musique, danse et folklore);
- situer les collectivités fondées par les Métis sur une carte du Manitoba;
- situer les collectivités ayant une population métis sur une carte du Manitoba;
- dresser la liste des chefs métis historiques et contemporains et mentionner une réalisation majeure associée à chacun d'eux;
- formuler des critiques quant à l'opinion que les responsables coloniaux avaient à l'égard des Autochtones et expliquer la raison de cette opinion.

Premières prises de contact

Concepts de base et contenu

Les Autochtones du Canada ont été affectés et continuent d'être grandement affectés par les politiques et les mesures gouvernementales. Cette unité se penche sur les traités, les lois et les énoncés de politique touchant les Autochtones. Classée en ordre chronologique, l'unité fournit une perspective historique.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- déterminer la nature des relations entre les Autochtones et les non-Autochtones à l'époque antérieure à la Confédération (jusqu'en 1867);
- formuler une critique des premières opinions des responsables français et anglais à l'égard des Autochtones;
- faire un exposé sur les relations entre Autochtones et non-Autochtones (Proclamation royale de 1763, direction militaire des affaires autochtones, évolution vers une direction civile des affaires autochtones, *Commission sur les Indiens* et loi de 1857, premiers traités);
- rendre compte de l'époque suivant le pacte fédératif de 1867 jusqu'à 1997, en s'attardant principalement sur :
 - les politiques de l'AANB relatives aux Autochtones,
 - la *Loi sur les Indiens* et ses refontes subséquentes (1876-1951),
 - le projet de loi C-31 de 1985,
 - les mesures prises par les gouvernements britannique et canadien à l'égard des traités,
 - l'évolution et la dévolution des pouvoirs du ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN).

Droits des Autochtones

Concepts de base et contenu

Au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui a la responsabilité de s'assurer que les droits des Autochtones reconnus par la Couronne sont protégés et respectés. Avec la création des provinces de l'Ouest et le transfert de responsabilités aux provinces en matière d'éducation, de terres publiques et de ressources naturelles, le gouvernement fédéral n'a pu faire respecter un grand nombre de droits des Autochtones.

Il arrive souvent que les droits garantis aux Autochtones par la Couronne entrent en conflit avec les lois provinciales et fédérales. En vue d'en arriver à un accord sur ces droits, les Autochtones négocient avec les divers niveaux de gouvernement et recherchent une solution par la voie des tribunaux. La responsabilité des affaires indiennes a aussi été transférée d'un ministère fédéral à l'autre, ce qui s'est soldé par l'érosion d'un grand nombre de droits et pouvoirs autochtones. Pour ajouter à la complexité de la question des droits autochtones, le gouvernement fédéral s'est dégagé de toute responsabilité quant à la garantie et au respect des droits d'Autochtones et de groupes d'Autochtones comme les Métis et les Indiens non inscrits.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- expliquer dans leurs propres mots les relations entre les Autochtones et les gouvernements coloniaux avant 1867;
- comparer la forme de gouvernement que s'étaient donnée respectivement les Autochtones, les colons français et les colons anglais (dire pourquoi ils ont adopté ces formes de gouvernement);
- énumérer les caractéristiques du régime parlementaire britannique et du système fédéral américain incorporées dans l'AANB;

- parler des caractéristiques du gouvernement ne faisant pas partie de l'AANB qui pourraient s'inspirer de la notion autochtone de la démocratie;
- mentionner quelles sont les préoccupations que le fédéralisme a entraînées chez les Autochtones;
- énumérer les changements constitutionnels survenus en 1982 et parler de leurs incidences;
- parler des développements survenus dans les relations entre le gouvernement fédéral et les Autochtones en dépit de la conférence des Premiers ministres sur les droits autochtones;
- débattre du rôle des médias dans le système politique canadien;
- rendre compte du développement et du rôle du système des partis politiques de 1867 à nos jours;
- définir ce qu'est un parti politique et expliquer les raisons pour lesquelles des partis politiques sont formés;
- investiguer les possibilités de la création éventuelle d'un parti autochtone (évaluer ses chances de succès);
- discuter de la représentation des Autochtones dans les partis politiques;
- dire pourquoi des expressions comme la gauche, la droite et le centre sont invoquées pour décrire les partis politiques canadiens;
- expliquer la tendance du vote de la plupart des Autochtones selon leur appui des divers partis politiques (donner les raisons pour lesquelles les choses sont en train de changer);
- dire pourquoi les Autochtones ne votent pas massivement en faveur d'un parti politique canadien en particulier;
- définir ce qu'est le patronage et le rôle qu'il joue dans le système politique canadien;

- défendre les droits et les responsabilités des citoyens canadiens;
- comparer l'influence de l'État dans la vie quotidienne de la majorité des citoyens à l'influence de l'État envers les Autochtones du Canada;
- recommander des moyens que les citoyens pourraient utiliser pour influencer les décisions gouvernementales;
- décrire les droits fondamentaux des citoyens en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et déterminer si ces droits s'appliquent aux Autochtones;
- résumer l'importance de la Charte canadienne des droits et libertés;
- décrire les devoirs d'un citoyen et expliquer dans leurs propres mots si ces devoirs s'appliquent à tous les Canadiens;
- déterminer la date à laquelle les Indiens inscrits des Premières Nations ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales;
- citer les raisons invoquées par la dernière province ayant donné le droit de vote aux Autochtones pour retarder sa décision en ce sens;
- parler des chefs politiques autochtones actuels et décrire leurs positions sur les questions qui touchent les Autochtones;
- dessiner un organigramme décrivant les organismes autochtones qui négocient avec les divers niveaux de gouvernement au Canada;
- analyser les positions prises par les partis politiques provinciaux et fédéraux à l'égard des questions autochtones;
- établir la valeur d'une revendication territoriale dans une province ou un territoire donné;
- décrire l'autonomie gouvernementale telle que définie par une Première Nation locale;

- dire ce qu'il en est du contrôle de l'éducation à l'échelle locale et proposer deux dénouements possibles pour les communautés des Premières Nations;
- évaluer les droits et le contrôle relatifs aux ressources dans une perspective autochtone;
- comparer les positions des Autochtones et du gouvernement provincial concernant les droits de chasse, de pêche et de piégeage;
- évaluer les lois, les droits et les restrictions qui se rapportent à la chasse, à la pêche et au piégeage dans une perspective autochtone;
- étudier la situation actuelle des organismes politiques autochtones;
- expliquer dans leurs propres mots l'établissement d'organismes autochtones nationaux;
- décrire le cheminement des organismes autochtones provinciaux;
- décrire les activités du Congrès des Peuples Autochtones (CPA), qui représente les Métis et les Autochtones vivant hors réserve (parler notamment de la lutte continue qui oppose ces groupes aux gouvernements fédéral et provinciaux au sujet de leur reconnaissance);
- parler des problèmes socio-économiques touchant les Autochtones (logement, développement économique, éducation, santé et bien-être social, revendications territoriales);
- analyser les raisons expliquant les divergences de vues entre la *Manitoba Métis Federation* et l'assemblée des chefs du Manitoba;
- illustrer la structure organisationnelle de l'Assemblée des Premières Nations.

Vie économique des Autochtones (enrichissement)

Concepts de base et contenu

Les changements survenus dans la vie économique d'un grand nombre de communautés constituent un important jalon historique de la société autochtone. L'examen des caractéristiques du système économique en mutation tient compte de l'influence des communications et de la technologie, des tendances démographiques et de la migration, de l'éducation, des valeurs des jeunes et des anciens.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- nommer les bases économiques traditionnelles des communautés autochtones;
- présenter un exposé sur les stratégies économiques des communautés autochtones d'aujourd'hui;
- comparer la vie économique des Autochtones du nord et du sud du Manitoba;
- évaluer les programmes économiques mis en place par les groupes autochtones.

Adaptation au changement

Concepts de base et contenu

Cette unité porte sur le processus de changement et d'adaptation. Au fil de l'évolution de l'économie et de la société canadiennes, les Autochtones doivent s'adapter et modifier leur économie pour survivre et prospérer dans un nouvel environnement.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- analyser les retombées de l'industrialisation sur les collectivités rurales et urbaines du Canada;
- décrire comment les progrès des techniques agricoles et des innovations ménagères ont affecté l'organisation sociale et la vie économique des Autochtones en milieu rural;
- prévoir quel sera le taux d'urbanisation des Autochtones;
- examiner les retombées de l'organisation du mouvement ouvrier, des coopératives, des associations professionnelles et des associations patronales sur les Autochtones;
- parler des effets de la syndicalisation sur la vie des travailleurs autochtones;
- comparer les effets de l'expansion du mouvement coopératif sur la société canadienne en général et les Autochtones en particulier;
- énumérer les raisons pour lesquelles les associations professionnelles existent;
- évaluer le point de vue des associations professionnelles qui ne tiennent pas compte des pratiques et des coutumes des Autochtones.

Perspectives historiques

Concepts de base et contenu

L'histoire de l'Ouest canadien telle que perçue par les Autochtones ne repose pas uniquement sur le commerce et la guerre. Du point de vue autochtone, l'histoire est l'étude de tous les faits marquants et de leurs effets sur les gens. Les expériences vécues par les Autochtones ont eu une incidence sur le cours des événements liés à la colonisation de l'Ouest par les Européens au XIX^e siècle. Après une période de déclin, les Autochtones jouent de nouveau un rôle déterminant dans les affaires de l'Ouest canadien.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- rendre compte du pouvoir et du contrôle exercés par les compagnies de commerce de la fourrure;
- relater ce que certains ont appelé la spoliation de l'Ouest (1840-1896);
- faire une étude critique de l'achat par le Canada de la Terre de Rupert, qui appartenait à la Compagnie de la Baie d'Hudson;
- évaluer en quoi la transaction a touché les Autochtones;
- énumérer les raisons pour lesquelles le Manitoba est entré dans la Confédération en 1870;
- dire pourquoi le Manitoba n'est pas devenu une province avant 1870;
- décrire les effets que l'entrée du Manitoba dans la Confédération a entraînés ailleurs dans l'Ouest;
- illustrer les changements qui se sont produits au Manitoba et ailleurs dans l'Ouest une génération après l'entrée du Manitoba dans la Confédération;

- donner deux exemples d'avantages que la période de prospérité de 1886 à 1929 a apportés dans l'Ouest;
- décrire une façon dont la Crise des années 1930 a affecté l'Ouest;
- évaluer les effets de la Crise sur les Autochtones;
- décrire la vie des membres des Premières Nations qui vivaient dans une région du Manitoba où ils habitent avant 1840;
- décrire le rôle du commerce de la fourrure dans le développement d'une région du Manitoba;
- expliquer les circonstances de l'arrivée des colons non-autochtones dans une région du Manitoba et donner la date de leur arrivée;
- débattre des incidences qu'a eues sur les Autochtones des Prairies l'arrivée massive d'immigrants européens entre 1896 et 1929;
- relater les changements survenus dans une localité au cours des 40 dernières années (dire si les conditions de vie des Autochtones de la région se sont améliorées au même rythme que celles des non-Autochtones);
- relater les contributions des Métis au développement du Canada;
- parler du mode de vie propre aux Métis;
- résumer les premiers conflits qu'ont vécus les Métis;
- comparer les attitudes changeantes au sujet de Louis Riel (pendu comme traître en 1885 et honoré comme un héros en 1967);
- évaluer l'ampleur de l'influence exercée de nouveau par les Autochtones dans la vie sociale, économique et politique du Manitoba et de l'Ouest canadien.

Relations extérieures

Concepts de base et contenu

Quand le Canada et les États-Unis ont établi une frontière commune entre les deux pays, ces gouvernements nationaux ont garanti aux Autochtones le droit de passage transfrontalier avec leurs possessions en vertu du Traité Jay, signé par la Grande-Bretagne et les États-Unis (le Canada ne l'a jamais ratifié). D'autres textes de loi ont limité le passage transfrontalier depuis.

Les Autochtones du Canada ont fait des représentations auprès de gouvernements étrangers afin de communiquer leur point de vue au sujet du Traité Jay. Ils ont aussi collaboré à la création du Conseil mondial des peuples indigènes, un forum qui permet d'échanger des idées et de partager les préoccupations des peuples indigènes partout dans le monde.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- résumer les faits importants de l'histoire de la Grande-Bretagne qui expliquent pourquoi cette petite île a créé un immense empire;
- analyser les retombées pour les Autochtones de deux incidents importants ayant engendré des conflits entre le Canada et les États-Unis au cours des XIX^e et XX^e siècles;
- découvrir comment les liens économiques et politiques qui se sont tissés entre le Canada et les États-Unis au cours des XIX^e et XX^e siècles ont affecté les Autochtones;
- expliquer pourquoi le Canada subit actuellement l'influence culturelle, économique et politique des États-Unis;
- faire la différence entre l'influence que les États-Unis exercent sur les Autochtones et les non-Autochtones;

- démontrer qu'ils connaissent la nature de la participation canadienne aux affaires internationales (notamment la position canadienne concernant la façon dont les Autochtones des pays moins développés sont traités);
- comparer la position canadienne à l'égard des Autochtones à la politique canadienne sur l'aide internationale aux pays moins développés;
- comparer la perception des Canadiens envers eux-mêmes à la façon dont les autres les perçoivent;
- étudier les rapports entre les Autochtones et le monarque anglais;
- prévoir si les gouvernements des Premières Nations au Canada seront reconnus dans l'avenir comme des bandes, des tribus des nations ou d'autres formes de gouvernement;
- examiner la cause des Deskahehs (les six nations qui ont tenté de faire comparaître le Canada devant la Cour internationale de justice);
- faire état des réalisations du Conseil mondial des peuples indigènes.

Autonomie gouvernementale autochtone (enrichissement)

Concepts de base et contenu

De 1969 à aujourd'hui, un certain nombre de faits marquants ont fait progresser le dossier de l'autonomie gouvernementale autochtone, notamment :

- les changements proposés à la *Loi sur les Indiens* dans l'énoncé de politique relative aux Indiens de 1969 (Livre blanc);
- les contre-propositions au Livre blanc proposées par les Autochtones;
- les exemples scandaleux d'injustice mis en lumière lors de l'enquête sur la justice et les Autochtones du Manitoba;
- l'intervention de Elijah Harper à l'Assemblée législative du Manitoba, qui a fait avorter l'Accord du lac Meech;
- la reconnaissance de la nation Dénée.

Résultats souhaités

Quand les élèves auront passé l'unité en revue, ils pourront :

- énumérer les faits marquants qui ont fait progresser le dossier de l'autonomie gouvernementale des Autochtones de 1969 à aujourd'hui;
- donner leur opinion sur le Livre blanc controversé du gouvernement fédéral (énoncé de politique relative aux Indiens de 1969);
- énumérer les contre-propositions au Livre blanc proposées par les chefs autochtones;

- résumer les recommandations faisant suite à l'enquête sur la justice et les Autochtones du Manitoba (p. ex. système judiciaire séparé pour les Autochtones du Manitoba);
- expliquer comment l'unité autochtone a fait avorter l'Accord du lac Meech (se référer à l'intervention de Elijah Harper à l'Assemblée législative du Manitoba);
- décrire les récents développements au Manitoba concernant l'abolition des Affaires indiennes et la promotion de l'autonomie gouvernementale des Autochtones;
- connaître l'histoire de la *Loi sur les Indiens* et du ministère des Affaires indiennes.
- résumer les articles suivants de la *Loi sur les Indiens* :
 - les droits territoriaux,
 - les droits fiscaux,
 - les restrictions touchant à la consommation d'alcool,
 - la définition du statut d'« Indien »,
 - le droit de vote,
 - la gestion financière,
 - l'éducation,
 - le gouvernement communautaire,
 - les droits juridiques,
 - les terres de réserve;
- proposer pour chacun des articles précités de la *Loi sur les Indiens* une alternative qui respecte les buts de l'autonomie gouvernementale autochtone.